PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 13 novembre 2017, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

224-11-2017 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

225-11-2017 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2017**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal d'octobre 2017 est accepté tel que rédigé.

226-11-2017 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la conseillère Carole Lévesque soit nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2017, janvier et février 2018, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

227-11-2017 **DÉPÔT PAR LES ÉLUS DE LEUR DÉCLARATION ÉCRITE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DE LEUR RAPPORT DES DONS RECUS**

L'ensemble des élus municipaux ont rempli lesdites déclarations en conformité avec les exigences de la Loi.

228-11-2017 **DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE DU 01-01-2017 AU 31-10-2017**

229-11-2017 **DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016**

230-11-2017 **INCITATIF FINANCIER À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**

CONSIDÉRANT le projet de développement d'un quartier résidentiel dans le secteur de la rue St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sent le besoin de mettre en place un programme pour relancer la construction résidentielle;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière met en place le programme incitatif financier à la construction résidentielle suivant :

PROGRAMME INCITATIF FINANCIER À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE.

DÉFINITIONS

« Exercice financier »
La période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

« Immeuble »
Tout immeuble au sens de l'article 900 du Code civil.

BUT DU PROGRAMME
Ce programme a pour but de favoriser la construction de nouveaux immeubles résidentiels.

SECTEUR VISÉ
Les dispositions du présent programme s'appliquent à tous les immeubles situés dans les limites du territoire de la Municipalité.

IMMEUBLES ADMISSIBLES
Pour être admissible, tout bâtiment doit être utilisé à des fins résidentielles. De plus, l'immeuble ou le bâtiment doit respecter les dispositions du règlement de zonage en vigueur. Enfin, pour être admissibles le ou les propriétaires doivent obtenir un permis de construction en bonne et due forme.

CATÉGORIES D'IMMEUBLES ET DE TRAVAUX ADMISSIBLES
Pour les fins du présent programme, les immeubles et les travaux admissibles sont identifiés :

- Construction d'immeubles neufs à vocation résidentielle

TRAVAUX ADMISSIBLES
Les travaux admissibles, pour des fins de compensation financière, sont exclusivement les nouvelles constructions de résidences suivant le certificat d'évaluation pour modification au rôle délivré en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

CALCUL DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE
Pour l'exercice financier à l'intérieur duquel les travaux sont complétés, le montant de la compensation financière est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant de la taxe foncière municipale qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe foncière effectivement dû après évaluation.

Pour l'exercice financier suivant celui au cours duquel les travaux ont été complétés, le montant de la compensation financière est égal aussi à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant de la taxe foncière qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe foncière municipale qui serait effectivement dû après évaluation.

Pour le deuxième exercice financier suivant celui au cours duquel les travaux ont été complétés, le montant de la compensation financière est égal aussi à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant de la taxe foncière qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe foncière municipale qui serait effectivement dû après évaluation.

ARRÉRAGE DES TAXES MUNICIPALES ET DETTES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Dans le cas où le ou les demandeurs d'une compensation financière doivent de l'argent à la Municipalité, que ce soit pour des arrérages de taxes, des droits de mutation impayés ou toute autre facture impayée, aucune compensation financière dans le cadre de ce programme ne peut être versée avant que toutes les dettes envers la Municipalité aient été acquittées.

CONTESTATION DE L'ÉVALUATION
Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation d'un immeuble pouvant faire l'objet d'une compensation financière en vertu du présent programme est contestée, la compensation financière n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur l'évaluation de l'immeuble.

FONDS GÉNÉRAL
Les sommes nécessaires au paiement des compensations financières sont puisées à même le fonds général de la Municipalité.

FIN DES TRAVAUX OU TRAVAUX COMPLÉTÉS
Pour les fins du présent programme, la fin des travaux correspond à la date réelle de la fin des travaux ou de l'occupation de l'immeuble. Toutefois, les travaux sont automatiquement réputés terminés un an après la date d'émission du permis de construction.

PAIEMENT DES COMPENSATIONS FINANCIÈRES
Dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière effectue un crédit sur le compte du propriétaire.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
Pour les fins du présent programme, la compensation financière s'applique à l'immeuble éligible et ne peut être versée qu'une seule fois par exercice financier.

Dans le cas de la vente ou du transfert de l'immeuble bénéficiaire d'une compensation financière, il appartient au vendeur et au nouveau propriétaire de faire les ajustements financiers pour partager, s'il y a lieu, le montant de la compensation financière pour l'exercice financier en cours. Une adresse municipale ne peut bénéficier deux fois du présent programme.

DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DE FIN DU PROGRAMME.
Entrée en vigueur : le 4 avril 2005
Fin du programme : le 31 décembre 2020

Nonobstant les autres dispositions, ce programme s'applique uniquement aux immeubles pour lesquels un permis de construction aura été émis après le 04-04-2005 et déposé durant cette période.

TAXES NON ASSUJETTIES AU PRÉSENT PROGRAMME
Pour les fins du présent programme, le calcul de la compensation financière se fait exclusivement à partir de la taxe foncière. Ainsi, les taxes de service (aqueduc, égout, vidange ou autres taxes éventuelles et le service de la dette) doivent être acquittées et n'entrent pas dans le calcul de la compensation financière.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

231-11-2017 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE CONTRE LES INCENDIES**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Rosaire Ouellet, maire, et madame Josée Michaud, conseillère siège n° 4, représentants de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière afin de siéger sur le Comité intermunicipal de sécurité incendie.

232-11-2017 **NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS »**

CONSIDÉRANT QU'un élu nommé « Responsable des questions familiales et des aînés » est nécessaire pour agir à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté, pour assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et des aînés, pour assumer la responsabilité du comité famille et pour assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche « Municipalités amies des aînés »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière nomme Mme Carole Lévesque et Mme Annie Sénéchal, comme « Responsables des questions familiales et des aînés »

233-11-2017 **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST – NOMINATION**

CONSIDÉRANT la création d'une Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles entre cinq municipalités, soit : Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel et Saint-Onésime;

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir une collaboration énergique avec les divers partenaires de cette Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL de la municipalité nomme madame Martine Hudon afin de siéger au sein de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest.

234-11-2017 **COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – NOMINATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Isabelle Michaud secrétaire du comité, ainsi que madame Pascale G. Malenfant, monsieur Rosaire Ouellet et madame Carole Lévesque, afin d'étudier tous les dossiers en relation au développement économique.
Le mandat de ces personnes consiste à faire connaître toutes les possibilités économiques dans la Municipalité et à étudier constructivement ces possibilités et les soumettre aux membres du conseil.

235-11-2017 **COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – NOMINATION DES ÉLUS SUR LE COMITÉ DE TRAVAIL DU PARC BIO**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE SOIENT NOMMÉS SUR LE COMITÉ DE TRAVAIL le maire Rosaire Ouellet et la directrice générale Isabelle Michaud.

236-11-2017 **NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LE DOSSIER « ENTENTE LOISIRS »**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Martine Hudon soit nommée représentante et responsable du dossier « Entente – Loisirs ».

237-11-2017 **SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil désigne monsieur Rosaire Ouellet, maire, comme représentant de la municipalité.

238-11-2017 **DOSSIER VTT – RESPONSABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Hubert Gagné-Guimond pour accompagner le club de VTT et de travailler de concert avec la MRC de Kamouraska afin de trouver un parcours permanent allant rejoindre le haut pays.

Au besoin, monsieur Sébastien Tirman sera libéré à titre de personne-ressource pour mener à terme ce projet.

239-11-2017 **RESPONSABLES DE L'EAU POTABLE ET DES ÉGOUTS**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Carole Lévesque et Rosaire Ouellet responsables des dossiers traitant de :

- la purification et traitement de l'eau potable;
- réseau de distribution d'eau potable;
- traitement des eaux usées (fosses septiques);
- réseaux d'égouts.

240-11-2017 **ORGANISATION MUNICIPALE – NOMINATION DES CONSEILLERS – (ORGANIGRAMME)**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à la nomination de conseillers pour représenter divers comités et définir leurs responsabilités au sein de notre administration.

Transport et réseau routier
Voirie municipale, Enlèvement de la neige, Éclairage des rues, Circulation et stationnement : **M. Hubert Gagné-Guimond.**

Sécurité publique et civile
Police, Protection contre les incendies, Entretien des citernes, Sécurité civile, Production d'un plan d'urgence : **M. Rosaire Ouellet et Mme Josée Michaud.**

Hygiène du milieu
Eau et égout : Purification et traitement de l'eau potable, Réseau de distribution d'eau potable, Traitement des eaux usées (fosses septiques), Réseaux d'égouts, Q2r22) : **Mme Carole Lévesque et M. Rosaire Ouellet.**

Hygiène du milieu
Matières résiduelles et Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest : Déchets domestiques, Matières secondaires (recyclage et récupération), Compostage, Élimination des matériaux secs : **Mme Martine Hudon.**
Environnement : Amélioration des cours d'eau, Protection de l'environnement : **Mme Josée Michaud.**

Loisirs et culture
Boucle cyclable : **Mme Pascale G. Malenfant**
Terrains de jeux, Parcs, Halte routière, Fête des bénévoles : **Mme Carole Lévesque et Mme Annie Sénéchal**
Fête nationale : **Mme Carole Lévesque**
Bibliothèque : **Mme Annie Sénéchal et Mme Martine Hudon**
Dossier VTT : **M. Hubert Gagné-Guimond**
Responsable de la négociation de l'entente loisirs : **Mme Martine Hudon**
Santé et bien-être
Logement social : O.M.H. **Mme Annie Sénéchal**
Tandem Jeunesse : **Mme Annie Sénéchal**
Famille et Aînés : **Mme Carole Lévesque et Mme Annie Sénéchal**

Aménagement et Urbanisme
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Le comité est composé de 7 membres résidants :
Le maire M. Rosaire Ouellet est d'office membre ainsi que l'inspecteur municipal, **M. Colin Bard**.
Est également nommé, un membre du conseil : **M. Hubert Gagné-Guimond**
Et quatre autres résidants de la municipalité : **M. Berthelet Aubut, M. Harold Dionne, M. Jean-Luc Pelletier et M. Marcel Bélanger.**

Développement
Comité consultatif de Développement économique – Parc Bio (CCDE)
M. Rosaire Ouellet et Mme Isabelle Michaud.

241-11-2017 **PLAN DE MESURES D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE) – RESPONSABLES**

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît que sa Municipalité peut être victime de sinistre nécessitant des mesures d'urgence en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une organisation municipale de sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

FONCTION	**NOM**
Coordonnatrice et Directrice administrative	Isabelle Michaud
Coordonnatrice adjointe	Marilyne Lévesque
Directeur des opérations et Directeur technique	Colin Bard (Hubert Gagné-Guimond)
Directeur Sécurité-incendie	Stéphane Dubé
Responsables Communications	Rosaire Ouellet
Responsables Services aux sinistrés	Martine Hudon Josée Michaud Annie Sénéchal
Responsables Transports	Carole Lévesque Pascale G. Malenfant

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre Municipalité.

242-11-2017 **DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES TAXES EN SOUFFRANCE**

CONSIDÉRANT QU'un premier avis a été expédié aux contribuables de la municipalité faisant état que leurs comptes de taxes incluant intérêts et pénalités étaient en souffrance;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce premier avis plusieurs comptes de taxes demeurent en souffrance au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016, vingt-quatre contribuables n'ont toujours pas acquitté leur solde, pour un montant total 21 960.18 $.

CONSIDÉRANT QUE le montant total dû par soixante-six contribuables pour l'année 2017 est de 72 732.31 $;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise la directrice générale a envoyé un second avis à tous les propriétaires d'ici la fin de l'année 2017.

243-11-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT les élections du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière se compose des élus suivants :

MAIRE :	**Rosaire Ouellet** [435, chemin des Sables Est, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 1 :	**Pascale G. Malenfant** [73, Route 132 Ouest, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 2 :	**Martine Hudon** [165, 3e Rang Est, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 3 :	**Hubert Gagné-Guimond** [36, Route 132, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 4 :	**Josée Michaud** [210, 3e Rang Est, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 5 :	**Carole Lévesque** [100, rue Boucher, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]
Conseiller siège # 6 :	**Annie Sénéchal** [150, rue Lavoie, Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0]

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité nomme le maire, monsieur Rosaire Ouellet et madame Isabelle Michaud, directrice générale demeurant au 21, chemin du Rocher à Saint-Philippe-de-Néri G0L 4A0, signataires des effets bancaires.

QU'en l'absence du maire, un seul élu soit autorisé à signer les effets bancaires, soit : madame Carole Lévesque.

QU'en l'absence de la directrice générale, la secrétaire-réceptionniste, Marilyne Lévesque demeurant au 71, avenue de la Rivière à Saint-Gabriel-Lalemant G0L 3E0, soit autorisée à signer les effets bancaires.

244-11-2017 **RENOUVELLEMENT DU PRÊT N°3 À LA CAISSE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt n° 231 est échu depuis le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt avait été fait pour la préparation des plans et devis finaux de la conduite d'égout sanitaire pour le secteur des Arpents verts et de la route Martineau sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT la proposition des taux d'intérêts de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière, soit :

1 an	au taux de	4.00%	versement mensuel de 344.74 $
3 ans	au taux de	4.49%	versement mensuel de 350.46 $
5 ans	au taux de	4.74%	versement mensuel de 353.40 $

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil procède au renouvellement de l'emprunt n° 231 auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière pour 5 ans à 4.74 %. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents de renouvellement.

245-11-2017 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture de Robitaille Équipement inc. s'élève au montant de 8 297.75 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant était budgété dans le compte grand livre 02 33000 525;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

246-11-2017 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 octobre 2017 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions:

Camionnage Alain Benoit 153, route Martineau / Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0	**96 456.80 $**
Campor Environnement 98, rue des Équipements / Rivière-du-Loup G5R 5W9	**94 527.00 $**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat de la collecte et le traitement des boues de fosses septiques à Campor.

247-11-2017 **RECONNAISSANCE DE LA 2ÈME ÉDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

ATTENDU QUE le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permet de développer son plein potentiel;

ATTENDU QUE, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

ATTENDU QU'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence;

ATTENDU QU'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE COSMOSS Kamouraska regroupe une quarantaine de partenaires, travaillant à favoriser le bien-être des enfants, notamment sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 2e édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 19 au 25 novembre 2017;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière salue le travail des partenaires de COSMOSS Kamouraska afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité;

QUE les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la *Lettre des grands à chacun des tout-petits.*

248-11-2017 **TROISIÈME ÉDITION DES ACTIVITÉS DE RAQUETTE ET SKI DE FOND AU BOISÉ BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la famille et des personnes aînées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite réaliser ces deux activités :

- une soirée raquette au clair de lune, le samedi 3 février 2018, au boisé Beaupré, de 18 h 30 à 21 h 30;
- une sortie raquette et ski de fond, avec tire d'érable, le dimanche 11 mars 2018, de 13 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE ces deux activités seraient offertes dans l'optique d'un complément aux activités déjà préparées par les Services récréatifs, culturels et communautaires de Ville La Pocatière dans le cadre de la semaine de la relâche;

CONSIDÉRANT la quatrième édition de Passeport Kamouraska, promue par la Table Loisir du Kamouraska, Kamouraska en Forme et l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), visant à inviter les résidents du Kamouraska à participer aux activités offertes par les municipalités, favoriser l'activité physique et contribuer à développer un sentiment d'appartenance à la région;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE la tenue de ces deux activités et autorise Mme Isabelle Michaud, directrice générale, à débourser les montants légitimes et nécessaires pour ces deux activités;

QU'une demande soit envoyée aux Services récréatifs, culturels et communautaires de Ville La Pocatière afin de partager les frais commun de ces deux activités;

QUE ces deux activités soient mentionnées dans la programmation de Ville La Pocatière et dans le calendrier de Passeport Kamouraska.

249-11-2017 **AUTORISATION DE FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Isabelle Michaud, directrice générale à participer à la formation obligatoire sur la Loi 122 donnée à Rivière-du-Loup le 17 et 18 janvier 2018 au coût de 600.17 $. Les frais de déplacement ainsi que les frais de repas lui seront remboursés.

250-11-2017 **AUTORISATION DE FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Pascale G. Malenfant, monsieur Hubert Gagné-Guimond et madame Annie Sénéchal à assister le 27 janvier 2018 à la formation sur « *Le comportement éthique »* tenue à Saint-Pascal au coût de 1 138.25 $.

251-11-2017 **ENGAGEMENT DE L'ARPENTEUR GUY MARION**

CONSIDÉRANT la demande d'expropriation pour une partie de terrain de 10 mètres par 10 mètres dans la rue Hudon;

CONSIDÉRANT que nous devons déplacer de 5 mètres au nord par rapport à la première demande effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL procède à l'engagement de M. Guy Marion, arpenteur afin d'avancer dans ce projet;

QUE la Municipalité possède les crédits budgétaires pour assurer ces dépenses.

252-11-2017 **REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT la tenue de la fête d'Halloween sur la 4e Avenue à La Pocatière, samedi le 28 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pu se démarquer avec ces deux magnifiques chars allégoriques;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles ont mis beaucoup de temps et d'énergie sur ce projet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LES MEMBRES du conseil tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles ayant contribué à ce projet soit; madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Sébastien Tirman, monsieur Enrico St-Pierre, monsieur Serge Lizotte, monsieur Jean-Yves Lizotte, monsieur Jean-François Maurais, madame Rebecca Dubé, monsieur Stéphane Bouchard, monsieur Rémi Pelletier ainsi que tous les figurants présents sur les chars.

253-11-2017 **RURALYS – ADHÉSION 2017-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à Ruralys en tant que membre pour 2017-2018 au coût de 80 $.

En raison de son poste de vice-présidente qu'elle occupe sur le Comité d'administration de Ruralys, madame Pascale G. Malenfant ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

254-11-2017 **NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA – SOUPER DE LA 12e ÉDITION**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Josée Michaud, accompagnée, représente la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au Souper 12e anniversaire qui se tiendra le 25 novembre prochain au Complexe municipal de St-Denis au coût de 40 $ par personne.

255-11-2017 **CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE ESCADRON 761**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE contribuer financièrement à la formation des cadets et cadettes de l'Escadron 761, région du Kamouraska, pour un montant de 50 dollars.

256-11-2017 **ÉCOLE DESTROISMAISONS – COTISATION ANNUELLE 2017-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELER notre adhésion à l'École Destroismaisons pour un montant de 40 $.

257-11-2017 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **125 302.39 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. L'arc-en-ciel du cœur – Remerciement pour le projet d'achat d'un air climatisé.
2. Halloween 2017 – Société de l'assurance automobile du Québec.
3. Lancement de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les femmes 2017 – Secrétariat de la condition féminine.
4. Invitation aux nouveaux élus – MAMOT.
5. TECQ – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
6. Remerciements – Ville de La Pocatière

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

258-11-2017 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 H 52

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 13 NOVEMBRE 2017

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2017 - OCTOBRE*	27 113.17 $
Double Impect	*Ménage octobre*	431.16 $
Auberge Cap Martin	Conférence octobre	459.50 $
SSQ Groupe financier	Assurances octobre	2 379.19 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	129.08 $
Bell Canada	Administration	415.31 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Martin Pelletier	Café	17.99 $
Colin Bard	Aspirateur, pile et filtreurs	167.64 $
Colin Bard	Fourniture	8.99 $
Josée Michaud	Dépense Halloween	93.68 $
Isabelle Michaud	Café	17.77 $
Visa Desjardins	Conférence-formation Sébastien	130.00 $
Poste Canada	Timbres pour les élections	781.84 $
Richard Boucher	Programme couches-lavables	165.00 $
Isabelle Michaud	Tablettes (élus), fournitures	621.64 $
Colin Bard	Ondulateur	462.96 $
Isabelle Michaud	Halloween et 5 à 7 pour élus	100.83 $
FQM	Formation des nouveaux conseillers	758.84 $
Réclamations Bell	Bris survenu au 135, route Jeffrey	824.91 $
Virgin Mobile	Cellulaire maire	46.52 $
Serge Lizotte	Dépense Halloween	94.17 $
Martin Pelletier	Frais de déplacement	36.00 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 359.66 $
Revenu Canada	Déduction à la source	2 947.45 $
TOTALES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**45 602.30 $**
DÉPENSES COURANTES		
JEAN-ALAIN LEMIEUX, AVOCAT	Honoraires professionnels	1 880.96 $
STELEM	Antigel et tuteur	271.34 $
SERVICES SANITAIRES ROY	Récupération	656.43 $
DONALD LAVOIE CONSULTANT	Projet de la tour d'observation	919.80 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	16.00 $
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	Pièces pour la Gratte (lame, patin)	8 297.75 $
TREMBLAY BOIS MIGNAULT, AVOCATS	Honoraires professionnels	822.71 $
FORMULES MUNICIPALES	Fourniture pour les élections	254.56 $
GESTION USD INC.	Roue 12'' pour essieu	68.99 $
SIGNALISATION LÉVIS INC.	Poteau et pancarte	1 031.91 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyse d'eau	339.18 $
GROUPE DYNACO	Fourniture pour la tour, ponceau, etc.	3 044.83 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Pelle pour test sol pour réseau aqueduc	1 983.32 $
MICHEL MONTMINY INC.	Projet de la tour d'observation	174.16 $
LOCATION J C HUDON INC.	Fer plat, encrage tour, lame, divers	1 563.42 $
MÉGALITHE INC.	Essence Ram, GM, Bidon	835.37 $
QUINCAILLERIE HOME HARD	Teinture	193.13 $
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	Projet de la tour d'observation	1 706.23 $
G LEMIEUX ET FILS INC.	Gravier pour la tour et terrain municipal	7 211.66 $
VILLE DE LA POCATIERE	Éclairage mitoyen rue de la Ferme	195.06 $
BASE 132	Bulletins de vote	420.81 $
GARON, LEVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE, NOTAIRES	Honoraires professionnels	4 744.25 $
CLAUDE DIONNE	Niveleuse et Pelle à la tour d'observation	1 879.26 $
BUROPLUS LA POCATIERE	Fournitures de bureau et contrat	162.05 $
CONSTRUCTION GSL INC.	Projet de la tour d'observation, béton	12 374.00 $
CARQUEST LA POCATIERE	Tube thermoretrecissable	20.22 $
PUBLICITÉ P A MICHAUD	Plaque de bois et affiche Halloween	235.59 $
IDC INFORMATIQUE	Sauvegarde, problème de scan	109.80 $
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Vidange fosse au Jardin Montminy	258.69 $
RURALYS	Avis archéologique projet St-Louis	4024.13 $
PROPANE SELECT	Propane	294.75 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	80.08 $
LIVRAISON M.L.	Livraison pièce Centre Routier	6.44 $
CENTRE ROUTIER 1994 INC.	Réparation INTER	2 356.84 $
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	Adapteur et nut pour la tour	26.68 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	4 105.53 $
GOLIATHTECH	Pieux vissés pour les enseignes	1 839.61 $
CONSTRUCTION B.M.L.	Asphalte	2 091.05 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien chemin de fer Sept. Oct.	1 550.00 $
MRC DE KAMOURASKA	Recours contribuable, médiane, rôle	2 853.06 $
POSTES CANADA	Envoi massif septembre et octobre	194.74 $
JAGUAR MEDIA INC.	Abonnement annuel Municipal	316.18 $
SEL WARWICK	Sel à glace	4 552.91 $
FEDERATION QUEBECOISE	Adhésion 2018 à la FQM	1 958.52 $
VIA RAIL CANADA	Remboursement des taxes	1 778.09 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**79 700.09 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**125 302.39 $**